

Montréal, le 19 mars 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour
l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017
Dossier de la Régie : R-4024-2017

La présente lettre remplace celle transmise à tous les participants le 16 mars 2018 dans le présent dossier.

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, le 15 mars 2018, une demande du ROEÉ requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de ses demandes de renseignements à Énergir et portant sur les programmes PE207 et PE211.

Le 13 mars 2018, la Régie a accordé à Énergir un délai supplémentaire jusqu'au 16 mars pour le dépôt de la mise à jour de ces mêmes programmes.

En conséquence, la Régie accorde la demande du ROEÉ. Ainsi, elle maintient la date limite du 20 mars 2018, 12 h pour la transmission de l'ensemble des demandes de renseignements à Énergir, à l'exception des questions portant sur la mise à jour des programmes PE207 et PE211 qui devront être déposées **au plus tard le 23 mars 2018 à 12 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml